**Recommandations du 10ème Symposium scientifique international de l’OCVI : L’impact des technologies de la communication et des données sur la promotion des prestations communales : Vers le e-gouvernement (Deuxième tour)**

**12ème Conférence générale, Doha (Qatar)**

**4-6 Joumada II 1431 H/18-20 mai 2010**

**Premièrement :**

1.Nécessitéd’œuvrer à l’évaluation du fonctionnement du système e-gouvernement, de manière périodique, selon diverses formules et notamment par la voie des sondages d’opinion et le choix d’échantillons parmi l’ensemble des franges de la société, en vue d’améliorer les performances, d’identifier les problèmes et de leur trouver des solutions.

2. L’impératif de la redéfinition des modalités inhérentes aux diverses transactions proposées et les confirmer dans leurs formes définitives, préalablement au transfert électronique des prestations.

3. Prendre soin du système de contrôle qui garantit un suivi précis et transparent.

4. La nécessité de l’existence d’un système de vérification et de confirmation de la qualité, dans toutes les étapes du système, pour s’assurer de la fiabilité des données reçues et envoyées.

5. La formation continue et le développement des unités prestataires de services, pour améliorer les compétences du personnel opérant dans les services électroniques et les centres publics, de manière à offrir des prestations fiables pouvant satisfaire le destinataire.

6. Consolider l’infrastructure du transfert électronique (communications, services, direction des catastrophes) et s’assurer de sa fiabilité et de sa disponibilité.

7. Suivre les innovations de la technologie de pointe en matière de développement électronique et des appareils innovants qui s’y rattachent, tels que ceux digitaux ou autres.

8. Etudier l’acceptabilité pour la société, de l’idée du e-gouvernement, de sa disposition à s’y adapter, et œuvrer à la création d’orientations obligatoires (acceptabilité affective) en faveur de l’application, de l’utilisation et de la mise à profit des services de l’e-gouvernement, d’encourager les citoyens et les diverses franges de la société à recourir aux systèmes de l’e-gouvernement pour obtenir les différentes formes de prestations et opérations.

9. La nécessité de parachever la classification et la documentation portant sur les divers éléments de la richesse foncière des pays arabes et islamiques, afin de faciliter leur insertion dans l’ère numérique, de manière généralisée.

10. Promulguer les législations et définir les réglementations qui se rapportent à la protection des usagers des technologies de la communication et de sauvegarder les droits des consommateurs et des vendeurs, dans l’environnement du commerce électronique.

11. Soutenir les programmes de coopération entre les Etats islamiques dans le domaine de la technologie et des techniques de l’information, et mettre à profit les expériences des autres pays dans ce domaine, tout en tenant compte de la nécessité de passer du stade des documents en papier et des expériences scientifiques et pratiques, lors des conférences régionales, à des programmes et projets communs entre les Etats membres.

12. Mettre à profit les applications du commerce électronique dans les différents secteurs de l’économie dans chaque pays, tout en veillant à les exploiter dans le renforcement des échanges commerciaux électroniques entre les Etats islamiques.

13. L’importance de mettre en place un système d’entretien des routes dans toutes les villes islamiques, de manière à passer de la méthode conventionnelle fondée sur l’expérience personnelle à un système scientifique et méthodologique de maintenance des routes.

14. Généraliser le système de photogrammétrie (photographie numérique aérienne penchée) et mettre à exécution les programmes d’initiation à la photogrammétrie dans le système des données géographiques.

15. La nécessité de mettre à profit des techniques et du savoir-faire électronique dont disposent actuellement les Etats arabes et islamiques, pour élargir les modes de services électroniques et progresser en direction du concept de gouvernement technologique (T-gov) qui est d’apparition récente.

16. La nécessité d’exploiter les technologies existantes pour progresser en direction des villes interactives, de les relier et de les connecter au systèmes du T-gov.

17. Passer de la promotion des applications électroniques au sein des municipalités au montage et à la mise en service des systèmes intégrés de gestion du travail (close management).

18. Initier les nouvelles générations, dès l’école primaire, à l’enseignement technique électronique et au recours aux réseaux électroniques.

19. Confirmer le rôle de l’information dans l’aide à apporter aux citoyens pour les informer des prestations du système du T-gov et de la manière d’y avoir recours.

20. Etendre le réseau Internet à toutes les régions, de façon à instaurer une justice dans l’offre de services et pour que toutes les couches de la société puissent mettre à profit ce réseau, avec la nécessité de faire en sorte que le coût du recours au service électronique soit moins chère que celui du recours conventionnel.

21. Encourager les municipalités à promouvoir plusieurs projets en matière d’initiation aux technologies de l’information et de la communication, de les initier aux meilleures applications et de s’inspirer des expériences d’autres pays, à travers l’exploitation du programme d’enseignement professionnel et de formation des Etats membres de l’OCI.

22. Etudier la possibilité de créer des centres locaux de formation professionnelle à l’effet d’élever le niveau de la formation professionnelle dans les capitales et villes islamiques, à travers la création de nouvelles opportunités pour les citoyens.